

(N° 172.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 28 JUIN 1923

Rapport de la Commission de la Justice chargée
d'examiner le Projet de Loi relatif à la publicité
en matière de déclaration de présomption de
décès. (Loi du 28 juillet 1921.)

*(Voir les nos 238, 316 et les Ann. parlem. de la Chambre des
Représentants, des 5 et 7 juin 1923.)*

Présents : MM. le comte GOBLET D'ALVIELLA, président ; BRAUN, BERGER,
DU BOST, MEYERS et PIRARD, rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi relatif à la publicité en matière de déclaration de
présomption de décès a été adopté par la Chambre des Représentants, en
sa séance du 7 juin, à l'unanimité des 153 membres présents.

La Commission de la Justice, déterminée par les considérations d'op-
portunité et d'urgence qui avaient motivé le vote de la Chambre, s'est,
à son tour, prononcée unanimement pour l'adoption du projet.

Le Rapporteur,
L. PIRARD.

Le Président,
Comte GOBLET D'ALVIELLA.